



Les pères la rigueur ne font pas peur

Même allié aux présidents des commissions des Finances du Parlement, le patron de la Cour des comptes incarne un contre-pouvoir limité.

La nomination, le 23 février, du socialiste Didier Migaud à la tête de la Cour des comptes agace. Martine Aubry déplore que « le président de la République politise la haute fonction publique ». Et nombre de députés UMP n'en peuvent plus de la politique d'ouverture. Mais, rue Cambon, où il a pris possession de son bureau dès le 25 février, Migaud a reçu un accueil chaleureux. « Au moins, il sait parfaitement ce que nous faisons », se félicite un magistrat. L'ex-président de la commission des Finances de l'Assemblée – remplacé par le député PS Jérôme Cahuzac – a passé la plus grande partie de sa carrière à éplucher le budget de l'Etat. Et même s'il n'a pas le charisme de Philippe Séguin, décédé le 7 janvier, sa nomination rassure ceux qui désirent que l'institution reste un contre-pouvoir à « l'hyprprésidence ».

Rapports efficaces

Des dérives de gestion de l'Elysée aux critiques sur la réduction du nombre de fonctionnaires, Séguin multipliait les coups de griffe. Il avait aussi fait du suivi des rapports une priorité. Une stratégie qui a produit quelques résultats. La Cour est, par exemple, sur le point d'avoir la peau des conservateurs des hypothèques après un « référé » adressé à Bercy en 2006, puis une « insertion » dans le rapport annuel de 2008, et enfin un « suivi » en 2009. Même efficacité pour dénoncer la gestion du 1% logement. Alors que le premier rapport de 2006 était resté lettre morte, la Cour est revenue à la charge en 2009, poussant le gouvernement à suspendre le conseil d'administration du collecteur Alliance et à engager une réforme.



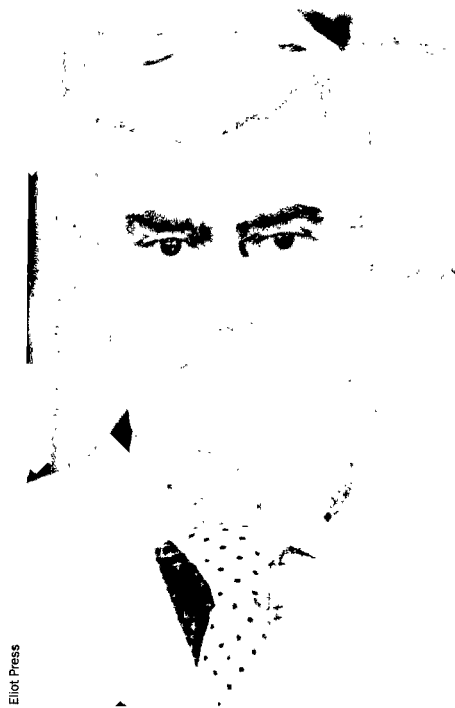
Maigneux/Witt/Sipa

Didier Migaud

Le premier président de la Cour des comptes, 57 ans (qui présidait la commission des Finances de l'Assemblée depuis 2007), est un des architectes de la loi organique relative aux lois de finances de 2001, qui a modernisé la gestion budgétaire de la France. Ce juriste n'est pas issu du corps des magistrats de la Cour.

Jérôme Cahuzac

Le président de la commission des Finances de l'Assemblée, 57 ans, moins consensuel que Migaud mais brillant orateur, a prévenu qu'il en ferait une tribune pour l'opposition. S'il s'occupait des questions budgétaires au sein du groupe socialiste, il n'a pas encore vraiment fait ses preuves sur des dossiers de fond.



Eliot Press

« Les préconisations de la Cour sont mieux formulées », confirme le député socialiste Jean-Louis Dumont, auteur en 2005 d'un rapport appelant la Cour à collaborer davantage avec le Parlement. Un partenariat synonyme de garantie de succès, comme l'a montré le rapport de la mission d'évaluation et de contrôle (MEC) de l'Assemblée sur la gouvernance des universités, réalisé en 2006 sur la base des travaux de la Cour. « Ce rapport a large-

ment inspiré la loi Pécresse sur l'autonomie des facultés », avance Jean Picq, président de chambre. Depuis quelques années, la Cour s'est donc rapprochée du Parlement, et singulièrement des deux commissions des Finances, auxquelles elle transmet désormais les référés adressés aux ministres. « En 2007, on s'est saisi d'un référé sur l'Etablissement public d'aménagement de la Défense, raconte Jean Arthuis, président de la commission



JDD/Sipa

Jean Arthuis Président de la commission des Finances du Sénat depuis 2002, 65 ans, cet expert-comptable de formation et ancien ministre des Finances, est à la tête de son propre parti, Alliance centriste. S'il reste proche de la majorité, il ne ménage pas ses critiques contre la politique fiscale ou le grand emprunt.

président Georges Tron. Seuls deux élus et un administrateur sont disponibles pour chaque enquête. Au final, si l'on ajoute les rapports demandés par le Sénat à la Cour, on dépasse péniblement la dizaine de travaux exploités en commun.

Absence de sanctions

Autre carence du système : l'insuffisance de la répression. « *Nos rapports ne sont pas assez coercitifs, pointe Georges Tron. Il faudrait pouvoir couper dans les crédits budgétaires si les ministres ne suivent pas nos recommandations.* » Même impuissance du côté de la Rue Cambon. Certes, les dossiers peuvent être transmis à la Cour de discipline budgétaire et financière. « *Mais elle ne peut sanctionner les ministres et les élus locaux* », déplore un magistrat. Et elle ne regarde que les graves irrégularités comptables. « *Sur les erreurs de politiques publiques, notre pouvoir est encore plus limité.* » Exemple

emblématique, la pollution de l'eau en Bretagne. Dès 2002, la Cour avait publié un rapport accablant, dénonçant l'inefficacité des politiques. A l'époque, le préfet de région, Claude Guéant, aujourd'hui secrétaire général de l'Elysée, jurait qu'il allait réduire la taille des élevages, à l'origine de la pollution. Sous la pression du lobby agricole, il a reculé. Et la Cour a constaté, dans son rapport annuel 2010, l'absence de progrès. Il reste un dernier écueil, plus culturel. Les magistrats français ont du mal à sortir de leur rôle traditionnel de contrôleur comptable pour endosser celui d'évaluateur. A l'inverse, le NAO estime, chaque année, le montant des économies réalisées grâce à ses préconisations. En 2008, elles auraient atteint 860 millions d'euros, soit dix fois le coût de fonctionnement annuel de l'organisme. La Cour des comptes, elle, va coûter plus de 200 millions au contribuable en 2010. Pour économiser combien ?

David Bensoussan et Thierry Fabre

des Finances au Sénat. *Nous avons procédé à des auditions publiques et à des contrôles sur place, qui ont permis d'obtenir de gros progrès en matière de comptabilité et de gestion.* » Il y a un an, Didier Migaud et Philippe Séguin se sont aussi mis d'accord pour que la Cour transmette ses rapports d'observations (plus de 300 par an).

Travaux inexploités

Seul problème : « *Les élus se servent peu de ces documents* », déplore un magistrat. Malgré les progrès récents, le travail de la Cour reste insuffisamment relayé. Au Royaume-Uni, le National Audit Office (NAO) est directement rattaché au Parlement. Chaque année, 50 de ses rapports sont réutilisés par une commission d'élus, le Public Account Committee, qui passe sur le gril les patrons d'administration. La MEC, au sein de la commission des Finances de l'Assemblée, est l'organisme qui s'en rapproche le plus. Mais elle sort à peine cinq rapports par an. « *Les pouvoirs d'enquête sont larges, mais nous manquons de moyens humains* », regrette son

« Nos rapports ne sont pas assez coercitifs. Il faudrait pouvoir couper dans les crédits budgétaires si les ministres ne suivent pas nos recommandations. »